



Commune de
Bazoges-en-Pareds

Mairie – Info

Conseil municipal du 12 avril 2024

Chères Bazogeaises, chers Bazogais,

Je tiens en premier à remercier l'ensemble des Bazogais qui sont venus voter le 7 avril dernier. Vous avez montré l'intérêt que vous portez à notre commune et exprimé l'importance de faire vivre la démocratie. Je tiens aussi à remercier les élus qui m'ont exprimé leur confiance en m'élisant maire au cours du conseil municipal du 12 avril 2024.

Je mesure l'honneur et les responsabilités qui m'incombent pour l'avenir de notre village et l'importance de travailler collectivement.

L'équipe municipale s'est donc mise au travail sans tarder. Comme promis, nous avons fait un audit de la **voirie** et les travaux vont commencer dès avril et se poursuivront en mai et juin. Comme promis, nous nous sommes rapprochés des **deux écoles** et nous allons avoir un lien étroit avec elles pour répondre au mieux à leurs besoins. Comme promis, nous allons favoriser un calendrier d'**événements** qui dynamisent la vie et le tourisme de notre commune. Et, bien sûr, nous avons veillé à contrôler le budget pour une gestion saine et optimisée.

Pour rester au plus proches de Bazogais, nous procéderons très prochainement par :

- **l'ouverture de commissions municipales aux Bazogais.** Ces commissions sont des réunions d'étude et de travail faites par les élus sur un ou plusieurs sujets. Le maire et le conseil municipal s'appuient sur leur travail et leurs réflexions pour prendre les meilleures décisions.

- **des rencontres informelles entre le maire et les élus.** Ce sera une occasion de mieux se connaître et d'aborder les sujets qui vous tiennent à cœur, sans formalisme ; autour de pique-niques à la belle saison et de petits déjeuners en hiver. Chaque mois le rendez-vous sera fixé sur le Mairie Info et sur le site de la mairie.

En effet, les Bazogais et notre commune sont au cœur de nos missions.

Christine Lelot

AGENDA

Samedi 20 avril 2024 à 11h :

Assemblée générale transport scolaire (salle sous la mairie)

Samedi 27 avril 2024 à 14h :

Tournoi de palets – Salle de sport

Mercredi 1^{er} mai 2024 :

Ouverture du Donjon

Mercredi 1^{er} mai 2024 à 18h00 :

projection film « Du Lay à la Vendée »

Mercredi 8 mai 2024 à 11h00 :

Cérémonie de l'armistice de 1945

Vendredi 31 mai 2024 à 20h30 :

chants dans l'église par la Schola grégorienne du diocèse de Luçon

Samedi 1^{er} et dimanche 2 juin

2024 : concours d'art floral sur le thème des 5 sens

Dimanche 2 Juin 2024 :

de 10h30 à 12h30 : troc plantes dans la cour du donjon avec les plantes du jardin médiéval

de 11h00 à 12h30 et 15h00 à 18h30 : démonstrations de la forge et du fournil avec ventes de fouaces

Ouverture de la mairie :

Lundi et mercredi : 9h00-12h30

Vendredi : 9h00-12h30 et 14h00-17h00

Les autres jours sur RdV :

02 51 51 25 19

mairie@bazoges-en-pareds.fr

AFFAIRES GENERALES

⇒ ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

- 1. Sous la présidence de Joëlle MACE, doyenne d'âge, les conseillers municipaux élus le 7 avril 2024 ont été appelés et installés dans leur fonction :**

AVRIL Jérôme	MACE Joëlle
BRUSSEAU Laurence	MARSAUD Christia
CAILLEAUD Véronique	MAURIN Emmanuel
FRON Régis	MATHIVET Joël
GABORIAU Emie	PELTIER Cyrille
GERBAUD Pascal	RICHIER Philippe, <i>Absent excusé</i>
LANNOY Sophie	ROUAUD Benoist
LELOT Christine	

Mme Joëlle MACE a ensuite procédé à l'élection du Maire. Suite à l'appel à candidature à la fonction de Maire, seule Mme LELOT Christine s'est portée candidate.

Après avoir voté à bulletin secret, les conseillers municipaux ont élu Mme LELOT Christine à l'unanimité des conseillers présents.

3. Sous la présidence de Mme LELOT Christine, l'élection des adjoints s'est déroulée.

Les conseillers municipaux ont tout d'abord décidé à l'unanimité de fixer le nombre d'adjoints à 3.

Puis, après que Mme LELOT Christine a expliqué le mode d'élection des adjoints : scrutin de liste avec respect de la parité, elle a constaté qu'il n'y avait qu'une liste déposée.

Après avoir voté à bulletin secret, les conseillers municipaux ont élu la liste de Mme CAILLEAUD Véronique à l'unanimité des conseillers présents.

Maire	Christine LELOT
1^{er} adjoint	Véronique CAILLEAUD
2^{ème} adjoint	Emmanuel MAURIN
3^{ème} adjoint	Joëlle MACE

⇒ FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION :

Les conseillers municipaux ont approuvé à l'unanimité les indemnités de fonction du Maire et des adjoints pour une enveloppe budgétaire totale de **3302.4 euros**. La précédente enveloppe des indemnités de fonction était de **3707.68 €**.

Maire	1847.28
1^{er} adjoint	485.04
2^{ème} adjoint	485.04
3^{ème} adjoint	485.04

⇒ DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE PENDANT TOUTE LA DUREE DU MANDAT

L'article L.2121-29 code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ».

Toutefois, le conseil municipal a la possibilité de déléguer directement au Maire un certain nombre de pouvoirs limitativement énumérés à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi, le conseil municipal autorise le Maire a décidé des affaires suivantes à sa place :

- Des dépenses dans la limite suivante :

FOURNITURES	5000 euros HT
SERVICES	8000 euros HT
TRAVAUX	10 000 euros HT

- Le louage des choses pour une durée limite de 10 ans ;
- Les contrats d'assurance + acceptation des indemnités de sinistre ;
- Création, modification ou suppression des régies (l'instauration d'une régie implique la tenue d'une caisse par un agent de la commune désigné à cet effet, fonction normalement réservée au Trésorier municipal) ;
- Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières ;
- Acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- Fixation des frais de justice ;
- Exercice du droit de préemption urbain ;
- Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000 euros ;
- Avis de la commune pour une opération menée par un établissement public foncier local ;
- Convention déterminant la participation du constructeur au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté ;
- Une ligne de crédit dans un montant inférieur à 100 000 euros HT ;
- Le droit de priorité c'est-à-dire de se porter acquéreur d'un bien après notification d'un propriétaire et avant tout compromis de vente signé ;
- Réalisation de diagnostic d'archéologie préventive ;
- Dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme concernant la démolition, transformation ou édification des biens municipaux dans la limite de 8000 euros HT ;
- Protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

⇒ INSTAURATION D'UNE PRIME POUR LE POUVOIR D'ACHAT DES AGENTS PUBLICS

Conformément au décret du 1^{er} novembre 2023 a été instaurée une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les agents en fonction du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. La prime varie de 640 euros bruts pour les revenus les plus bas à 400 euros bruts pour les revenus les plus hauts et concernera 8 agents pour une enveloppe budgétaire totale de 4640 euros.

AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

⇒ MARCHÉ PUBLIC DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Mme **CAILLEAUD Véronique**, 1^{ère} adjointe, explique que la restauration collective communale est actuellement gérée en liaison froide par la société Restoria. Or, le contrat arrive à terme le 31 août prochain.

Il convient donc de lancer une nouvelle mise en concurrence afin de recueillir les offres de prix des entreprises qui souhaitent candidater.

COMMISSIONS

Les principales commissions seront déterminées au cours d'un conseil municipal à venir.

Cependant et sans attendre, des réunions de travail se sont tenues pour assurer le fonctionnement,

⇒ **Réunion Finances** : Etude préliminaire du budget, jeudis 11 et 18 avril 2024 pour l'élaboration du budget 2024. En plus des élus, Messieurs Laurent Buffeteau et Eric Rambaud nous ont fait l'honneur de leur présence.

⇒ **Réunions Voirie** le 12 avril. Cette réunion a permis de faire un tour sur le terrain et constater les principales détériorations des voies communales (nids de poule, affaissements, faïençage...). L'objectif de cette commission est double :

- Réparer rapidement les principales détériorations constatées ;
- Etablir un plan pluri-annuel d'entretien de la voirie pour éviter une lente et coûteuse détérioration continue.

En plus des élus, Monsieur Michel Grimaud nous a fait l'honneur de sa présence.

⇒ **Réunion Tourisme** en présence de Maud le 10 avril et réunion de travail le 16 avril.

INFOS PRATIQUES

⇒ **Cérémonie du 8 Mai**

La traditionnelle cérémonie de commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 aura lieu dans les conditions habituelles avec l'UNC :

- 10h00 Messe à Mouilleron en Pareds
- 11h00 : Rassemblement place de la Liberté
- 11h15 : Cérémonie à la stèle AFN suivi de la cérémonie au monument aux Morts de la commune
- A l'issue vin d'honneur offert par la Mairie en salle des 3 Rives

⇒ **Identification obligatoire des chats**

Les chats doivent-ils être identifiés ? Oui, ceux nés après le 1er janvier 2012 ont pour obligation d'être identifiés. Que ce soit par puce électronique, ce qui est le procédé le plus utilisé désormais, soit par tatouage.

Jusqu'en 2012, l'identification des chats était obligatoire pour tous ceux vendus ou cédés. Désormais, **les chats doivent être identifiés avant l'âge de 7 mois**. Cette obligation s'applique également à **tous les chats nés après le 1er janvier 2012**. Même à ceux d'intérieur qui ne mettent jamais le bout de la truffe dehors. L'identification est à la charge de celui qui cède un chat, gratuitement ou de manière onéreuse.

De plus, le défaut d'identification des chats est maintenant sanctionné d'une contravention de 4e classe, soit **jusqu'à 750 € d'amende**.

⇒ **Concours de palet**

CONCOURS DE PALET
Le palet Bazogeais
Salle de sports – Bazoges en Pareds
Samedi 27 Avril 2024



Sur inscription
16€ la doublette (place limitées)
Inscription au 06.22.03.44.71 Romain
Inscription sur place si désistement
Confirmation des équipes de 13h à 13h30
Début du concours à 14h

FINALE

1^{er} : 160€ + Coupes
2^{ème} : 120€ + Coupes
3^{ème} : 80€ + Coupes

Un lot pour
Chaque participant

**CONSOLANTE
&
CHALLENGE**



Restauration sur place

E. Leclerc
Chantonnay

⇒ **Troc Plantes**

Quoi ? Stand avec des plantes du jardin médiéval

Où ? Dans la cour du Donjon

Quand ? Le dimanche 2 juin de 10h30 à 12h00

Venez avec vos plantes et échangez-les !!

Ne ratez pas cette superbe occasion d'échange botanique au Donjon.

Apportez vos trésors botaniques, échangez des conseils et découvrez de nouvelles variétés pour enrichir votre jardin.

Ne pas manquer ce stand avec les plantes du jardin d'inspiration médiévale et cette belle occasion de joindre l'utile et l'agréable et d'échanger entre passionnés de jardin ou simplement débutants.

[VIE DU CONSEIL](#)

Prochain conseil municipal Vendredi 26 avril 2024 à 20h00